

DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Penser global, agir local

50 actions pilotes de collectivités  
locales à direction socialiste

SECRETARIAT NATIONAL A L'ENVIRONNEMENT  
ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE



*JUILLET 2006*

Parti socialiste

**Edito :**

Le développement durable, une volonté en action, par Béatrice Marre

**Introduction :** p.5

Le développement durable local : une démarche concrète, globale et participative

Les territoires pertinents

Les compétences, transférées ou revendiquées

Les outils et les budgets

L'implication des citoyens p.6

**Villes durables et éco cités : communes et communautés**● **Aménager la ville durable** p.8

Favoriser la ville compacte

Développer les transports collectifs, p.9 partager l'espace et l'usage de la rue

Concevoir un habitat durable et socialement équilibré

Réduire les nuisances

● **Agir pour la planète** p.13

Maîtriser les gaz à effet de serre

et les consommations d'énergie fossile  
Recycler et limiter les déchets

Préserver les ressources et les milieux naturels

● **Développer l'éco-citoyenneté** p.17● **Des collectivités****responsables et éthiques** p.19

Services publics d'environnement

Commandes et équipements publics durables

**Territoires d'équilibre : Départements, Pays, Parcs Naturels Régionaux (PNR)**● **Produire sans détruire** p.24

Vers une agriculture durable

Préserver la nature

● **Des espaces solidaires** p.26● **Se développer autrement** p.27

Eco industries et filières propres

**Eco-Régions**● **Créer les conditions de l'éco développement** p.32

Orienter la Recherche

vers le développement durable

Généraliser l'éco conception

● **Organiser la gestion des ressources** p.34

Aménager le territoire

Préserver l'eau

Partager l'énergie

● **Gérer les risques, réparer les sites** p.38**Solidarités territoriales :**● **Coopérer pour le développement durable** p.42● **Fonds d'accès aux soins, à l'eau et à l'alimentation** p.44**Conclusion :** p.45

Des réussites locales au projet national

Index des collectivités citées

# Le développement durable, une volonté en action

par Béatrice Marre

secrétaire nationale à l'environnement et au développement durable

La maison brûle, la planète est en danger, le changement climatique est en passe de bouleverser nos économies et nos biotopes, les pollutions et les risques menacent notre espérance de vie... et le développement durable recule en France, faute de moyens et de convictions réelles. Jamais le Ministère de l'Ecologie n'a pesé aussi peu dans les arbitrages budgétaires et techniques. Partout la droite se désengage : les associations sont privées de soutien financier, la loi sur l'eau, comme la loi sur l'énergie, ont été détournées par tous les lobbies, les programmes de transports collectifs risquent la panne... A l'inverse, ancré dans ses valeurs de solidarité et de justice sociale et animé par une volonté forte d'action publique, le Parti socialiste a inscrit son projet pour la France, au seuil de ce 3<sup>e</sup> millénaire, dans une démarche résolument nouvelle. Car le défi qui est le sien depuis un siècle - permettre à chaque être humain de vivre décemment, à égalité de droits et de devoirs-, est rattrapé par un défi d'une autre nature, susceptible d'anéantir toute tentative de répondre au premier : celui d'enrayer la destruction de la planète, par la dégradation inexorable de l'environnement et donc de la vie humaine sur terre.

C'est pourquoi, sur le terrain, les collectivités de gauche résistent et avancent avec leurs propres moyens et en soutenant les initiatives des acteurs locaux. Là où les socialistes sont en responsabilité, dans les villes, les territoires, les régions, une mutation profonde vers une croissance durable, urbaine comme rurale, est en marche. Pionnières des chartes locales d'environnement, engagées dans les démarches d'Agendas 21, fondatrices du concept d'éco-régions, les collectivités socialistes montrent l'exemple de ce qu'une volonté politique au service de l'excellence environnementale peut faire au quotidien. Aujourd'hui, avec la mise en œuvre de la troisième génération des stratégies durables, les collectivités de gauche sont largement en avance sur l'Etat.

Ouvrage collectif du Secrétariat national à l'environnement et au développement durable, Rédaction : Magali Vergnet-Covo, déléguée nationale au développement durable et territoires, avec le concours de Ludovic Piron-Palliser, Thierry Le Pesant et Alexandra Dalaigre.

Grâce à une action pragmatique, mais volontariste, de nombreuses communes, intercommunalités, villes, départements et régions socialistes se situent aujourd'hui à la pointe de l'action écologique et du développement durable : sachons mutualiser ces acquis, nous donner les moyens d'aller plus loin et gagner la confiance des citoyens qui attendent de nous de vrais projets éco-responsables pour se les approprier dans cette composante majeure du développement durable qu'est l'éco-citoyenneté.

Cette brochure réunit quelques exemples d'actions pilotes de villes et territoires à direction socialiste qui agissent concrètement pour faire du développement durable le fil rouge de leurs pratiques. Les 50 projets présentés ne sont ni hiérarchisés ni exhaustifs, et procèdent de choix nécessairement arbitraires pour illustrer l'éventail des initiatives et respecter la représentativité des tailles et des géographies. Ils représentent l'amorce de la mutualisation des bonnes pratiques et ont donc vocation à être complétés et enrichis par d'autres exemples, propositions et témoignages de l'engagement local des Socialistes pour le développement durable. Soyez nombreux à nous les envoyer sur [environnement@parti-socialiste.fr](mailto:environnement@parti-socialiste.fr), tous seront mis en ligne sur le blog du Secrétariat National à l'environnement et au développement durable : <http://www.environnement.parti-socialiste.fr>.

## Introduction

# Le développement durable local : une démarche concrète, globale et participative

### Les territoires pertinents

Concept mondial, inventé pour répondre aux déséquilibres planétaires, le développement durable n'a cependant de sens qu'appliqué à un territoire donné, avec son histoire, ses atouts et ses handicaps. La maîtrise de l'énergie, les transports collectifs, l'urbanisme durable, la gestion des déchets et de l'eau correspondent à une réalité spatiale donnée et limitée : zone de collecte, agglomération, bassin versant... Ce qui pose la triple question des **territoires pertinents** : région, département, agglomération, quartier, communes ; des **acteurs à mobiliser** pour répondre aux défis locaux : Parcs naturels régionaux, agences de bassin, pays ; et des **synergies à développer** entre eux.

Les collectivités locales ont dû s'emparer de ces enjeux sans toujours y être préparées et y ont répondu avec pragmatisme. Face à une crise des financements et des institutions, elles ont dû assumer de nouvelles formes de décentralisation, associant les citoyens pour une gestion durable et solidaire des espaces urbains et ruraux.

Ainsi, les collectivités socialistes construisent leur mise en réseaux locaux et mutualisent leurs expériences et leurs compétences pour conforter les services publics locaux d'environnement dans un contexte de dérégulation nationale et internationale.

### Les compétences, transférées ou revendiquées

Les compétences d'environnement, acquises au fil du temps (bruit, pollution atmosphérique), ou transférées de l'Etat qui s'en est désengagé (prévention des risques naturels), n'ont jamais fait l'objet d'une répartition claire. Elles ont tendance à se superposer, voire à s'opposer, et risquent demain, faute de ressources, de n'être plus assurées du tout (déchets flottants, protections phoniques...). Les textes actuels ne vont pas dans le sens d'une clarification, le Gouvernement chargeant encore les collectivités (lutte contre les inondations, déchets électroniques...), dans un contexte de renchérissement constant du coût des services locaux d'environnement. Pour éviter la confusion, maîtriser les coûts payés par le contribuable ou l'utilisateur et être plus efficace, il semble urgent de clarifier et stabiliser les rôles et les moyens des acteurs locaux.

### Les outils et les budgets

Depuis quinze ans, ce sont les lois de gauche et les collectivités de gauche qui inventent de nouvelles formes de développement durable au niveau local, avec des innovations environnementales et sociales. Au-delà du

vocabulaire d'experts (agenda 21, chartes locales d'environnement, PDU, PADD...), il s'agit à chaque fois de réaliser le diagnostic collectif d'un problème donné (la réduction des risques, le partage des ressources naturelles, la réparation des nuisances et des inégalités...) et de proposer un programme et un calendrier d'actions évaluables et expliquées à tous.

Pour les mettre en œuvre, la réponse est bien sûr d'abord budgétaire, avec une fiscalité écologique locale, une éco-conditionnalité des aides et subventions, la nécessité de financements innovants assis sur de nouveaux partenariats bancaires et économiques. Mais elle passe aussi par la formation des techniciens et des élus, souvent dans un rapport de force défavorable face à des prestataires privés (transports, énergie, eau, déchets...), et avec peu d'éléments de référence (indicateurs de performance, audits...).

### **L'implication des citoyens**

L'éco citoyenneté active, sociale et territoriale, passe par la création de structures telles les Commissions consultatives des services publics locaux créés par la loi "démocratie de proximité" de 2002, les observatoires, ou les conseils de développement pour les agendas 21. Mais elle suppose aussi une forte structuration du secteur associatif local, avec un soutien financier et technique aux collectifs territoriaux d'associations environnementales, de consommateurs et d'usagers, sans oublier le partenariat avec les entreprises, et la préparation de l'avenir via l'éducation à l'environnement, qui reste encore à développer.



# Villes durables et éco cités : communes et communautés

# Villes durables et éco cités : communes et communautés

## AMÉNAGER LA VILLE DURABLE

**80% de nos concitoyens vivent désormais dans des agglomérations urbaines, qui concentrent donc à la fois les richesses économiques et les nuisances écologiques, les moyens d'action et les risques sociaux, sanitaires et environnementaux. Face à ce défi, la responsabilité des maires augmente chaque jour, accrue par des transferts incessants de charges et de compétences.**

**Pour y répondre, les collectivités socialistes ont souvent choisi la mutualisation et la péréquation, par la généralisation des communautés d'agglomération ou de communes, ou d'autres formes de partenariat, comme la Conférence Métropolitaine pour Paris. Cette nouvelle dimension territoriale, qui fait écho au développement des instances de quartiers au plus près des populations, permet de trouver des échelons de réaction pertinents aux problèmes que connaissent nos sociétés à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle.**

### Favoriser la ville compacte

Pour lutter contre l'étalement urbain, limiter le mitage des espaces ruraux, réparer la fracture foncière et rationaliser l'accès aux transports collectifs et aux équipe-

ments, les Socialistes privilégient la "ville compacte". La densification choisie comme vecteur de mixité économique et sociale permet également d'offrir plus de logements et plus d'emplois sur un espace contraint, dont Paris est l'exemple le plus frappant. Elle ouvre ainsi à tous le "droit à la ville" c'est à dire l'accès aux services urbains, au logement et à la solidarité.

Cette solidarité territoriale s'exerce entre les communes d'une métropole ou d'un bassin de vie, tels ceux de Lyon, Grenoble, Nantes ou Lille, avec la mise en œuvre de plans d'urbanisme intercommunaux, ou de plans de déplacements d'agglomération.



## Gestion durable des énergies

par Michel Destot,  
Maire de Grenoble

Dès 1995, la municipalité de Grenoble, sensibilisée au développement durable du fait des caractéristiques de la ville (fortes amplitudes thermiques, effet cuvette enserrée par trois massifs montagneux, entrées de ville limitées, générant un trafic automobile dense et des taux de pollution élevés) s'est engagée dans une politique active : gestion urbaine, éducation au développement durable, économie solidaire, consommation éthique et recours aux énergies propres et renouvelables. Les cahiers des charges intègrent désormais des normes Haute Qualité Environnementale, Architecturale et Urbaine (HQEAU).

L'opération la plus significative est la construction d'un quartier durable lors de la réhabilitation de la Caserne de Bonne : 435 logements neufs isolés par l'extérieur, recourant à l'énergie solaire thermique, centrale photovoltaïque sur le toit du futur centre commercial, et utilisation de l'énergie produite par huit mini-centrales de cogénération. La réhabilitation des Grands Boulevards le long de la 3<sup>e</sup> ligne de tramway et l'opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments (OPATB) est aussi remarquable, avec des subventions aux propriétaires pour des travaux d'isolation thermique, d'installation solaire pour le circuit d'eau chaude et de nouveaux systèmes de chauffage.

Ce souci de gestion économique des énergies fossiles et de recours aux énergies moins polluantes est également présent dans la politique de transport. C'est la construction de la 3<sup>e</sup> ligne de tramway,

la requalification globale du réseau de voirie pour un meilleur partage de l'espace public, l'extension des zones 30, des trottoirs et des pistes cyclables, l'achat de véhicules municipaux au gaz naturel et de 350 vélos. Mais la mise en œuvre d'actions municipales ne suffit pas, et la municipalité a diffusé le guide HQEAU de Grenoble auprès des professionnels, et organisé la Biennale de l'Habitat Durable et les Assises de l'Énergie.

## Développer les transports collectifs, partager l'espace et l'usage de la rue

La réduction du trafic automobile, vecteur de nuisances et de consommation d'énergie, ne se conçoit qu'au regard d'une offre alternative de transport en commun et de déplacements cyclables. Celle-ci ne peut se mettre en place sans une forte volonté politique, compte tenu du poids des investissements à réaliser (voirie, matériel, exploitation), de la nécessaire concertation sur les tracés et des aménagements complémentaires indispensables (parkings relais). Les agglomérations socialistes ont toutes choisi de privilégier les réseaux de transport en commun, notamment de tramways, plutôt que des rocade routières. Elles ont investi dans une politique tarifaire incitative pour les plus démunis, comme l'a fait récemment la Région Ile de France avec la gratuité pour les Rmistes, choisi des rames accessibles aux personnes à mobilité réduite, et encouragé les carburants propres (gaz, électricité, biocarburants). Des modes de transport écologiques et innovants se

sont mis en place, tels les navettes fluviales à Nantes, les traverses de quartier à Lyon et Paris ou l'organisation publique du covoiturage ou de l'auto-partage.

Parallèlement, elles ont maîtrisé la vitesse et le trafic automobile par des aménagements de voiries (zones 30, suppression de voies au profit de couloirs de bus), dépenalisé et favorisé le stationnement résidentiel en augmentant l'offre par des partenariats avec les entreprises et les bailleurs sociaux.

Enfin, les villes socialistes ont partout développé la mixité d'usage de la rue, sécurisé et encouragé la pratique cyclable, sur le modèle nordique : pistes le long des grands axes, quartiers verts, itinéraires partagés, ouverture des berges et des parcs aux seuls piétons et cyclistes.

## Un nouveau mode de transport, le BusWay

par Jean-Marc Ayrault, Député,  
Président de Nantes Métropole

Pionnière du tramway, Nantes Métropole fait aujourd'hui appel à un concept innovant pour développer son réseau: le BusWay, nouvelle technologie de transport en commun sur site propre. La plate-forme est surélevée et protégée des voies traditionnelles de circulation automobile, le bus est muni de planchers bas et de portes coulissantes de type tramway. Il compte 40 places assises sur des sièges "tout confort" mais peut transporter 120 passagers.

Sur les quais, le temps d'attente est affiché grâce à des panneaux dynamiques. La fréquence du BusWay en heure de pointe sera d'un toutes les 4 minutes. Comme pour les autres lignes, cette opération est l'occasion d'embellir la ville, de créer de

nouveaux espaces et équipements publics, d'aménager les quartiers traversés. Ces aménagements sont conçus pour faciliter les chemins piétonniers, accroître la sécurité pour les vélos, fluidifier la circulation automobile et assurer une meilleure cohabitation entre modes de transports. Ainsi des équipements spécifiques ont été prévus pour les vélos et 4 parkings-relais seront réalisés le long du parcours.

## 2000 vélos en libre service

par Gérard Collomb, Maire de Lyon

Dans le cadre de leur politique de développement des "transports doux", la ville et la communauté urbaine de Lyon ont mis en place en 2005 une opération sans équivalent en Europe : "Vélo'v", mise à disposition de 2000 vélos publics. Avec 200 stations dans toute la ville, l'usager retire un vélo contre caution puis le dépose dans une autre station, à proximité de sa destination. Il dispose de 30 minutes gratuites. Tout le dispositif est bâti sur la rotation maximale. On recense déjà 20.000 utilisateurs quotidiens, soit 8 rotations par jour. Cette révolution cyclable a changé l'image de la ville et l'usage de la voirie, avec davantage de vélos publics et particuliers et une modification des comportements de conduite.

Devant l'engouement de la population, la ville a décidé l'extension du dispositif, avec la mise à disposition de 3000 vélos en 2006 et la création de 70 nouvelles stations. À l'avenir, l'effort portera sur les itinéraires cyclables, avec une traversée nord-sud le long du Rhône.

## Concevoir un habitat durable et socialement équilibré

L'habitat durable répond à une triple vocation :  
■ agir au plan local pour contribuer, par une éco-conception globale jusqu'au référentiel HQE, à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre dont le secteur du logement est un des principaux responsables,

■ lutter contre les inégalités écologiques et sociales, réparer les quartiers les plus touchés par le bruit, la pollution, les matériaux à risque sanitaire (plomb, amiante...) en offrant à tous un égal accès à un habitat sain et une réduction des factures d'eau et d'énergie,

■ rééquilibrer les territoires, par une revalorisation foncière, une appropriation des quartiers et des équipements par leurs habitants, et une mixité sociale accrue.

## Bourtzwiler, quartier durable

par Jean-Marie Bockel, Sénateur  
Maire de Mulhouse,

Le renouvellement du quartier de Bourtzwiler, inscrit comme une des priorités de la ville, s'est fixé comme objectif d'aller vers un quartier durable, avec de nombreux partenaires (institutions, associations, habitants, entreprises, banques) autour d'un concept global, avec un croisement des différentes thématiques : énergie, déchets, eau air, économie locale, sociologie, équipements... Le comité de pilotage animé par le Président du conseil de quartier, appuyé sur une cellule technique, a fait réaliser 5 études : bilan environnemental, état et performance des

bâtiments, attentes des habitants, climatologie du site et potentiel en énergie durable, modélisation du quartier.

7 objectifs ont été fixés: rénover l'habitat privé et maîtriser les consommations des particuliers, signer des contrats de performance énergétique pour le patrimoine public, déconstruire un ensemble collectif pour reconstruire un habitat social bioclimatique, favoriser l'insertion, informer les professionnels du bâtiment, développer une zone d'emplois artisanale, impliquer les habitants, notamment les enfants d'âge scolaire et leurs parents.

## Des référentiels "habitat durable", pour les constructeurs

par Gérard Collomb,  
Président du Grand Lyon

Afin de répondre aux objectifs de préservation de l'environnement (effet de serre, pollution, ressources naturelles épuisables, etc.), le Grand Lyon s'engage en matière de qualité environnementale des bâtiments, en particulier pour la production de logements neufs (logements sociaux et privés). Le référentiel "habitat durable" apporte aux maîtres d'ouvrage un outil réaliste et pragmatique et une garantie de moyens et de résultats pour leurs projets. Les enjeux sur la réhabilitation du parc existant sont également très importants.

Cet outil est réalisé à partir du projet européen RESTART "Habitat performant" dont les objectifs sont : promouvoir la production d'un habitat performant, faible consommateur d'énergie et respectueux de l'environnement, renforcer le confort intérieur des logements et réduire significativement le niveau des charges, tout en maîtrisant les prix de revient (30 % de gain de charges pour les occupants).

## Réduire les nuisances

Si elle se fonde sur une volonté de contribuer aux équilibres écologiques mondiaux, l'action écologiste des municipalités socialistes vise en premier lieu les populations locales, pour le respect du droit de tous à une haute qualité de vie. La réduction des nuisances environnementales est en ce sens un objectif prioritaire, et doit être obtenue tant par la diminution des émissions de pollutions que par la protection des personnes. Elle a un impact autant social qu'environnemental et correspond à des politiques de double bénéfice, comme la réduction du trafic automobile de transit qui participe du développement durable tout en limitant bruit, pollution atmosphérique et odeurs pour les riverains. Enfin, elle concerne souvent les personnes les plus défavorisées, qui n'ont pas les moyens d'habiter des quartiers plus protégés, avec peu de capacité de mobilisation associative, et qui doivent donc faire l'objet de politiques de réparation des inégalités environnementales.

### Un Plan anti-Bruit pour tous

par Bertrand Delanoë, Maire de Paris

150 000 parisiens sont exposés à un niveau supérieur à 70dB, et le bruit apparaît comme la nuisance la plus insupportable pour les citoyens. C'est pourquoi la Ville de Paris a mis en place un plan anti bruit fondé sur le diagnostic réalisé par l'Observatoire municipal du bruit, et assis sur une cartographie fine des nuisances sonores mise en ligne sur son site Internet. Il s'adresse en priorité aux riverains des voies les plus bruyantes qui peuvent être subventionnés pour des travaux d'isolation phonique externe, et bénéficient de revête-

ments de voirie absorbants. Certains axes feront l'objet de traitement de voirie lourds, comme le boulevard périphérique, la couverture de quelques tronçons étant déjà engagée (porte des Lilas, porte de Vanves porte Champerret, porte Pouchet...).

Ce plan concerne tous les acteurs de la Ville : les services municipaux, pour qui le niveau sonore entre dans les critères d'achat de matériel, les gérants de bars et salles de concerts, signataires de la charte des lieux de bruit, les partenaires économiques, les utilisateurs de deux roues invités à réduire le niveau de bruit émis, et les citoyens eux-mêmes, pour qui un service de mesure et de médiation spécialisé est installé dans chaque mairie d'arrondissement.

### Des voitures électriques

#### en libre-service

par Maxime Bono,  
Député-Maire de la Rochelle

Afin de limiter les émissions polluantes, la Communauté d'agglomération de La Rochelle, pionnière de l'utilisation en ville des vélos et véhicules électriques propose un service de location de voitures électriques en libre service. Ce mode de déplacement urbain silencieux et propre est organisé en service public à usage individuel en temps partagé. Son exploitation est assurée par la Communauté, avec 50 véhicules en usage partagé pour une à trois heures, répartis dans six stations. Les utilisateurs abonnés les empruntent grâce à une carte sécurisée qui sert de clef de contact. Ils reçoivent ensuite un relevé de facturation en fin de mois. Pour renouveler le matériel roulant, et devant l'arrêt de la fabrication française de véhicules électriques, la municipalité initie un partenariat avec les industriels pour un programme de véhicules hybrides.

L'investissement initial a été supporté par les industriels et les frais de fonctionnement par la municipalité, avec le concours d'emplois-jeunes, dont les postes ont été pérennisés.

Ce dispositif est étendu aux entreprises avec une plate-forme électrique d'éclatement des colis distribués auprès des commerçants, et aux particuliers, avec un partage de plateaux-repas à domicile.

### Charte

#### de la téléphonie mobile

par Bertrand Delanoë, Maire de Paris

Devant la multiplication des antennes-relais de téléphonie mobile dans le paysage urbain de Paris et les interrogations quant aux répercussions de ces ondes sur la santé, une discussion s'est engagée entre les trois opérateurs de téléphonie mobile et la Ville de Paris. Une première charte de bonne conduite avait été signée entre la Ville, les opérateurs et l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) le 21 mars 2003.

Ce document signé pour deux ans a répondu aux objectifs de la Ville d'encadrer le développement de cette nouvelle technologie sur le territoire parisien. Des négociations ont donc été menées pour son renouvellement et ont permis d'obtenir des avancées supplémentaires.

L'intégration paysagère des installations est améliorée, les contrôles des niveaux de champs électromagnétiques sont renforcés et étendus, le niveau maximum acceptable est abaissé à 2V/m et les innovations technologiques telles que l'UMTS sont intégrées à la charte.

Enfin, la Ville de Paris et les opérateurs mobiles s'engagent à permettre une meilleure intégration des antennes-relais existantes. L'ensemble des sites existants

fera l'objet d'un plan d'intégration à dix ans piloté par un groupe de travail comprenant les Architectes des Bâtiments de France, la Ville et les opérateurs.

## AGIR POUR LA PLANÈTE

**Penser global, agir local... mot d'ordre ancien mais de plus en plus pertinent, au moment même où les experts donnent à l'humanité un laps de temps de quinze ans pour maîtriser ou prendre de plein fouet les crises énergétiques et climatiques. D'ores et déjà, les collectivités socialistes ont pris conscience de la nécessité d'infléchir les modes de productions et de consommation locaux vers des équilibres plus soutenables, en agissant pour elles-mêmes mais surtout par effet de levier sur l'ensemble des acteurs économiques.**

### Maîtriser les gaz à effet de serre et les consommations d'énergie fossile

L'enjeu du changement climatique est aujourd'hui reconnu comme le défi le plus urgent par tous les militants du développement durable, et donc les socialistes. Toutes les collectivités de gauche l'ont intégré dans le fondement de leurs politiques d'urbanisme, de transport, d'équipements publics, et ont mis en place des bilans carbone et des plans climat ou énergie, avec 3 axes complémentaires : évaluer et maîtriser les consommations globales d'énergie, développer les énergies renouvelables, réduire les émissions

de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, les villes socialistes se sont engagées dans une deuxième étape, pour sensibiliser la population et encourager les particuliers et les entreprises à contribuer aux programmes énergie : toits verts, chauffe-eau solaires...

## Chemin des énergies renouvelables

par Serge Godard,  
Maire de Clermont-Ferrand

Clermont-Ferrand mène depuis de nombreuses années des actions environnementales fortes notamment orientées vers le volet énergie : maîtrise des consommations, équipements et technologies performants, énergies renouvelables. La Ville dispose d'un Plan "énergie +" et d'un "Fonds d'Innovation Technologique pour les Énergies Renouvelables". Elle a décidé de valoriser ses actions par la création d'un chemin des énergies renouvelables reliant 13 équipements municipaux (CET producteur de biogaz, bâtiments HQE, cellules photovoltaïques sur le centre technique pour rendre autonomes 32 véhicules électriques, et sur le centre de maintenance du tramway pour le faire rouler au solaire). Le chemin comprend :

- des panneaux pédagogiques sur chaque site, présentant l'équipement « énergie renouvelable » ou « de haute performance énergétique » et ses avantages pour l'environnement ;
  - des visites des sites et de leurs équipements pour les promouvoir, et l'installation prochaine de supports pédagogiques à demeure pour sensibiliser durablement les usagers ;
- La ville souhaite ainsi contribuer à la diffusion d'une culture scientifique et technologique « alternative ».

## Plan climat territorial

par Jacques Bigot,  
Maire d'Illkirch-Graffenstaden

Préserver l'environnement et économiser l'énergie constituent des objectifs majeurs pour la ville d'Illkirch-Graffenstaden. La ville s'est dotée d'outils qui impliquent tous les acteurs de la commune. Particuliers, scolaires, Conseil municipal des enfants, étudiants qui participent à un chantier école, tous se mobilisent avec notamment :

- des démarches globales de protection de l'environnement : système de gestion ISO 14001 pour les services techniques de la mairie, établissement d'un Plan Climat Territorial ;
- la mise en œuvre d'une démarche d'économies d'énergie : diagnostic énergétique des bâtiments communaux, sensibilisation des scolaires à la problématique de l'énergie ;
- l'utilisation des énergies renouvelables : conseil d'orientation sur les énergies renouvelables en 2002, installations d'équipements solaires dans les bâtiments municipaux et organisation d'un Salon Solaire ;
- la construction de bâtiments communaux HQE, politique appliquée à tous les nouveaux chantiers de la Ville.

## Plan municipal Energie Climat

par Edmond Hervé, Maire de Rennes

Afin de répondre à la mise en œuvre du protocole de Kyoto, la Ville de Rennes a établi un diagnostic énergétique des consommations du territoire. Un plan Energie Climat, comportant 32 actions a été voté à l'unanimité par le Conseil muni-

cipal validant ainsi le choix d'un scénario ambitieux et volontariste de réduction des émissions de gaz polluants.

Des études de dessertes énergétiques dans les nouvelles ZAC permettent d'optimiser les choix d'énergie, de même que les opérations d'affichage des performances des bâtiments communaux participent à la sensibilisation des services aux économies d'énergie.

Rennes renégocie également les contrats d'énergie en demandant que 33 % de l'énergie fournie soit issue des énergies renouvelables. Elle aide aussi à l'acquisition de chauffe-eau solaires et d'appareils énergétiquement performants en fonction de critères sociaux.

## Besançon, pionnière du développement durable

par Jean-Louis Fousseret,  
Maire de Besançon

La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie ont toujours constitué des priorités majeures pour les municipalités socialistes de Besançon. Bien avant le protocole de Kyoto, Besançon a mis en œuvre de nombreuses actions en matière d'énergie durable, et a privilégié le partenariat et l'exemplarité :

- la construction d'une des plus grosses chaufferies bois de France, intégrée à un réseau de chaleur distribuée par un circuit de galeries souterraines, alimentant un quartier de 20 000 habitants et le CHU,
- l'utilisation d'eau de la nappe phréatique dans laquelle baigne le parking souterrain sous la mairie, pour réfrigérer les salles des ordinateurs, puis alimenter une rivière ornementale,
- une pompe à chaleur est prévue pour optimiser les échanges thermiques,
- l'installation de 345 m<sup>2</sup> de capteurs

photovoltaïques sur le toit du Centre Technique Municipal, soit l'équivalent de la consommation des 30 véhicules électriques municipaux.

- des subventions aux particuliers pour les récupérateurs d'eau et panneaux photovoltaïques,
- la préparation à la qualification EEA (European Energy Award) dans le cadre du projet transfrontalier "Reve Jura Léman" pour des mesures et des actions de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables,
- l'élaboration d'un partenariat de développement durable avec la Défense Nationale (site pilote du 6ème Régiment du Matériel de Besançon).

## Plan climat partenarial d'agglomération

par Didier Migaud, Président de Grenoble Alpes Métropole

Après la réalisation d'un bilan énergétique, 3 objectifs ont été assignés au plan climat à échéance 2010 :

- stabiliser les émissions des gaz à effet de serre,
  - stabiliser les consommations énergétiques d'électricité et de ressources fossiles, éviter de nouvelles infrastructures de production et transport d'électricité,
  - augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'agglomération (aujourd'hui de 8%) pour atteindre 21%, en développant la production locale.
- Une charte a été signée avec 43 acteurs locaux pour maîtriser leurs consommations, développer les ENR et évaluer leurs actions. Une formation des agents municipaux a été mise en place, ainsi que des campagnes d'isolation et d'éclairage performants, et des réalisations pilotes

comme un turbo alternateur valorisant l'incinération des déchets ou le turbinage des eaux en sortie de station d'épuration pour l'énergie des pompes de relevage d'eaux usées.

## Recycler et limiter les déchets

La collecte et le traitement des déchets, compétence municipale d'environnement, pose une des questions les plus complexes à résoudre puisque aucun système ne garantit un respect total de l'environnement et de la santé publique, sauf la réduction des déchets à la source. Cependant, les collectivités socialistes se sont fortement engagées dans des techniques alternatives à l'incinération, des filières de valorisation et des partenariats de recyclage.

### Traitement biologique des déchets (méthanisation)

par François Dagnaud, Président du SYCTOM de l'agglomération parisienne.

Afin de réduire la place de l'incinération, d'éviter le création de nouveaux incinérateurs et conformément à son plan de réduction et de diversification des modes de valorisation des déchets, le SYCTOM de l'agglomération parisienne lance, pour traiter 400 000 tonnes d'ordures ménagères, deux unités de méthanisation de 100 000 tonnes chacune, issues de Seine Saint Denis, bassin de gisement des déchets concernés. En limitant fortement les quantités à enfouir ou à incinérer, ce tri avec méthanisation permet une double valorisation : énergétique et agronomique, en réduisant les quantités d'ordures ménagères brutes encore envoyées en déchar-

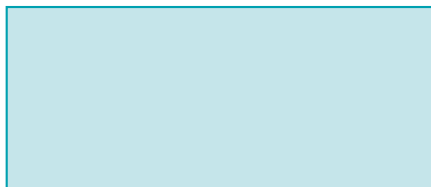
ge, en produisant du méthane qui peut être utilisé pour fournir de l'électricité, pour le chauffage urbain, ou même comme carburant. Avec le retour au sol des matières organiques, la méthanisation est un procédé de traitement des déchets parmi les plus conformes au cycle naturel du carbone, il participe à la réduction des gaz à effet de serre et préserve les réserves d'énergie fossile.

### Déchets de chantiers, de la démolition à la déconstruction

par Gérard Collomb Président du Grand Lyon

Dans le cadre de son agenda 21, le Grand Lyon propose la mise en œuvre de "chantiers propres" : gestion des déchets des chantiers de bâtiments, préservation des ressources naturelles, limitation des dépenses d'énergie (fabrication, transport), création de nouveaux métiers : audit de déconstruction, opérateur de tri à la source et de nouvelles activités (centres de tri, fichiers de traitement).

L'objectif est de généraliser cette procédure sur l'ensemble des chantiers menés par le Grand Lyon et ses partenaires, procédure identifiée dans les cahiers des charges et inscrite dans les marchés publics. La mise en œuvre du procédé de déconstruction permet de réduire les coûts d'environ 30 % par rapport à la démolition.



## Préserver les ressources et les milieux naturels

Face à la dégradation accrue du niveau et de la qualité des ressources naturelles, et notamment de l'eau, la nécessité de nouvelles pratiques écologiques s'impose. Ni la loi sur l'eau timorée et rabetée par la droite, ni les calculs financiers des agences de l'eau ne sont de nature à limiter les dérives productivistes et polluantes.

Faute de réglementation forte, les seules actions efficaces restent la mise en œuvre de solidarités entre collectivités urbaines et rurales, l'exemplarité des acteurs locaux et leur implication dans la prévention des pollutions.

### Charte d'engagement pour jardiner au naturel

par Edmond Hervé, Président de Rennes Métropole

Soucieuses de la qualité des eaux de surface et de la reconquête de la qualité de l'eau, les communes de Rennes Métropole et celles situées sur les bassins versants d'alimentation en eau potable se sont engagées depuis plusieurs années à limiter les traitements chimiques pour entretenir les espaces publics. Les particuliers sont également concernés afin que leurs pratiques en matière de désherbage évoluent.

Les collectivités locales de l'agglomération rennaise et des bassins versants, les associations de consommateurs, d'environnement et de jardinage, se sont engagées dans une stratégie d'éducation des particuliers.

Rennes Métropole et le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin

Rennais ont souhaité impliquer les professionnels du jardinage dans cette démarche, concrétisée par une charte intitulée "Jardiner au naturel, ça coule de source", rédigée par les collectivités publiques et les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, à laquelle ont adhéré la grande majorité des enseignants de jardinage.

L'objectif est de sensibiliser l'utilisateur de pesticides lors de l'acte d'achat et de promouvoir les techniques non chimiques, pour substituer à la ventes de pesticides le développement d'une offre commerciale alternative.

Les signataires se sont entendus sur une évaluation quantitative: évolution des ventes de désherbants, des produits de traitement biologiques..., et qualitative : enquêtes des vendeurs chargés d'appliquer la charte dans les magasins, et des associations de consommateurs pour vérifier la bonne application de la charte.

## DÉVELOPPER L'ÉCO-CITOYENNETÉ

**Les collectivités de gauche ont été et sont encore les seules à avoir assis leur mode de gouvernance sur des outils et des démarches de démocratie participative, pour répondre à la demande citoyenne de coproduction des politiques locales : conseils de quartiers, budgets participatifs, comités d'usagers, observatoires, expertise partagée pour l'implantation d'équipements. Elles soutiennent les collectifs d'associations, encouragent l'éducation à l'environnement et les éco-gestes, et donnent droit de cité à la vie militante et associative.**

## Mutualiser les initiatives écocitoyennes locales

par Pierre Mauroy,  
Président de Lille Métropole

Lille Métropole a lancé en 2003 la démarche expérimentale MIEL 21 (mutualisation des initiatives écocitoyennes locales).

Un appel à projets a permis de sélectionner 13 projets urbains exemplaires en terme de développement durable, que la Communauté urbaine soutient financièrement ou à travers une aide à l'ingénierie : construction ou réhabilitation de quartiers ou d'ensembles de logements sociaux, équipements environnementaux, culturels, sportifs, touristiques ou de restauration scolaire. La Communauté aménage également les espaces publics adjacents selon des principes de qualité environnementale partagée.

## Ramassage citoyen des déchets verts

par Jean-Michel Stievenard,  
Maire de Villeneuve d'Ascq,

En octobre 2003, la ville organise une campagne de nettoyage des abords des habitations durant la période de ramassage des feuilles mortes. Pour impliquer directement les citoyens, elle décide d'offrir une prime à l'action citoyenne, sous forme d'un sac de compost de 50 litres pour le ramassage de 400 litres de feuilles.

En 10 jours, la ville a ainsi donné 8 tonnes de compost et largement mobilisé les habitants, leur permettant de s'approprier le concept de compost pour mieux les inciter à le produire directement, et éviter ainsi l'usage d'engrais chimiques.

## Débat public sur le schéma territorial éolien

par Dominique Jourdain,  
Maire de Château-Thierry

La Communauté de Communes de la région de Château-Thierry participe à l'effort du développement durable, et souhaite contribuer à l'objectif d'une production d'électricité verte de 21% d'ici 2010. Elle a, pour cela, initié la réalisation d'un schéma territorial éolien auquel elle a associé la population, qui vise à préserver le territoire et les paysages de toute implantation d'éolienne non souhaitée et non débattue avec la population locale.

Pour recueillir l'avis de sa population et finaliser la réalisation de ce schéma, la CCRCT a organisé cinq débats publics, dans la suite de la concertation menée tant sur des problèmes particuliers (zones d'activités) que sur des sujets nationaux (implantation du 3<sup>e</sup> aéroport ou d'un centre d'Enfouissement Technique de Déchets Ultimes dans le Sud de l'Aisne). L'organisation de ce débat avec la désignation d'un garant est conforme à la charte de la concertation adoptée par la CCRCT. Cette démarche exceptionnelle a reposé sur trois principes :

- la transparence : toutes les informations sont communicables au public.
  - l'équivalence : toute personne peut intervenir dans le débat et obtient le même droit à la parole, qu'il soit citoyen, expert, élu ou représentant d'une association.
  - l'argumentation : ce n'est pas le nombre d'interventions qui compte, c'est l'argument.
- Elle a permis d'associer les agriculteurs aux futurs projets d'implantation en tant qu'investisseurs. La solidarité entre les territoires (partage de la taxe professionnelle) et entre agriculteurs (partage des reve-

nus de la location des terres) sera reprise dans les prescriptions que devront respecter les opérateurs pour implanter des éoliennes.

## Commission Locale d'Information et d'Echange de Fos-sur-Mer / Port-Saint-Louis

par Bernard Granie, Président  
de la Communauté Ouest Provence

La mise en place de la CLIE répond à la demande de concertation locale et se situe aujourd'hui dans une contrainte réglementaire, liée aux Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC). L'opportunité est née d'une volonté commune entre les services de l'intercommunalité et les acteurs industriels. L'action de la CLIE Fos/Port-Saint-Louis consiste à organiser le débat directement entre citoyens et industriels, afin d'aider à la prévention et à la correction des nuisances identifiées. Elle se fonde sur le concept de transparence maîtrisée, garantissant l'échange d'informations exactes et utiles, et permettant l'échange de bonnes pratiques et l'éducation réciproque entre les citoyens et les acteurs industriels. Elle fonctionne avec deux types de réunions publiques pour deux niveaux de réflexion :

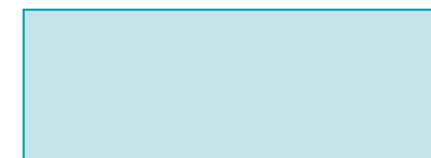
- Sessions plénières en mairie : problèmes globaux (qualité atmosphérique, risques majeurs, nuisances)
- CLIE d'entreprise, pour les problèmes entre populations riveraines et chaque site industriel et les incidents ponctuels. Les débats se fondent sur des fiches de notification, rapportant le degré de gravité et de perception des incidents, base d'un système de traitement des préoccupation des riverains.

## DES COLLECTIVITÉS RESPONSABLES ET ÉTHIQUES

**La crédibilité des démarches de développement durable menées par les municipalités socialistes et l'efficacité de la pédagogie exercée auprès des particuliers et des entreprises reposent aussi sur leur exemplarité dans le fonctionnement propre des collectivités, qu'il s'agisse de leurs marchés, de leur administration ou des services publics locaux. Partout, les villes généralisent la formation des agents, l'introduction de critères de développement durable dans les marchés et les cahiers des charges, ou le renforcement de la maîtrise publique de leurs services d'environnement.**

## Services publics d'environnement

Nombre de politiques municipales de développement durable s'exercent au quotidien par la voie des orientations données pour l'exploitation des services locaux: transport, nettoyage, stationnement, déchets, permis de construire... Les communes socialistes ont très souvent remis à plat ces services, en ont revu les modes d'organisation pour privilégier chaque fois que possible la maîtrise directe, et instaurer une gestion participative des usagers.



## Charte des usagers du service public d'eau

par Jean-Marc Ayrault,  
Président de Nantes Métropole

La communauté urbaine de Nantes Métropole, pour unifier les services à la population des 24 communes qui la composent, a mis en place une méthode fondée sur le triangle usager/opérateur/autorité organisatrice du service, et regroupé dans la même direction tous les services urbains : stationnement, circulation, eau potable assainissement, collecte et traitement des déchets, production d'énergie, distribution de chaleur... Pour l'eau potable, elle a choisi de privilégier la mixité de gestion, sous le contrôle de la Communauté, autorité organisatrice, garantissant la performance du service et refusant les monopoles d'exploitation. Elle a réussi à faire converger le prix de l'eau de toutes les communes vers un tarif unique aligné sur le prix le plus bas.

Dans le cahier des charges imposé aux opérateurs privés et publics exploitant le patrimoine de la Communauté, dont celle-ci conserve l'entretien et la maîtrise d'ouvrage, ont été fixés des objectifs de qualité de service définis avec et par les usagers, via une charte des usagers de l'eau potable. Les engagements de la charte font l'objet d'évaluations par la ville et par les usagers, et permettent de renégocier régulièrement les contrats d'exploitation.

## Harmoniser les tarifs de l'eau

par François Rebsamen,  
Président du Grand Dijon

La politique de reconquête du service de l'eau du Grand Dijon passe par trois voies : protéger l'environnement avec quatre chantiers pilotes, éduquer à la culture de l'eau, et améliorer l'équité des tarifs de l'eau. Dijon et son agglomération visent à harmoniser le prix et les services de l'eau, qui peuvent varier du simple au double d'une commune à une autre. Par l'intermédiaire du Syndicat mixte du Dijonnais, l'écart entre les tarifs communaux a été réduit de près de 0.40 euro le m<sup>3</sup>, et certaines communes ont même vu leur prix de l'eau baisser. En complément, le Syndicat mixte du Dijonnais a mis en place de nouvelles prestations sociales telles que la garantie fuites, la solidarité envers les plus démunis et la suppression du dépôt de garantie.

## Commandes et équipements publics durables

Au delà des gestes symboliques, de nombreuses collectivités socialistes sont engagées dans des démarches de fond pour peser en réseau sur les marchés publics, susciter une offre de produits et de services responsables, pour que les fournisseurs intègrent à toutes leurs propositions des critères de développement durable à coût supportable. Parallèlement, les collectivités, conscientes de leur poids dans l'économie locale, tant comme employeurs que comme donneurs d'ordre ou financeurs, font levier sur l'emploi pour favoriser l'insertion et lutter contre le chômage.

## Politique d'achat responsable dans le grand Ouest

par Jean-Claude Antonini,  
Maire d'Angers

Pionnière du développement durable, signataire de la première charte d'environnement, Angers décline aujourd'hui son troisième plan d'actions en faveur du développement durable, avec un effort en faveur des achats responsables.

D'ores et déjà, la procédure d'achat de vêtements de travail équitables en coton biologique pour le personnel municipal a permis de travailler avec un fournisseur spécialisé, référencé pour la première fois auprès d'une collectivité. En matière d'appel d'offres pour les fournitures scolaires, la Ville a inclus un critère environnemental et pour certains lots, le coefficient de pondération affecté à ce critère atteint 20 %, soit l'équivalent du critère prix.

D'autres actions (café équitable dans les distributeurs, généralisation du papier recyclé, produits Bio dans les cantines) permettent de progresser dans le projet interne d'une administration responsable. Citons aussi l'achat de peintures aux normes NF environnement ou éco-label européen, de bois issus de forêts gérées durablement, de produits phytosanitaires écologiques, d'ampoules fluo-compactes, et plus classiquement de véhicules municipaux respectueux de l'environnement.

Les premières actions laissent entrevoir la possibilité de faire évoluer sensiblement l'offre des fournisseurs. Pour agir avec plus de poids, il est apparu nécessaire de développer une mise en réseau des différentes collectivités territoriales, pour faciliter l'échange de pratiques et adopter une position commune. Un comité de pilotage temporaire réunissant des collectivités du grand ouest travaille à la création de cette association.

## Achat public éthique

par Jean-Marc Fournel,  
Maire de Longwy

Le respect des droits de l'homme passe aussi par les modes de consommation. Longwy s'y emploie de manière active en incluant des clauses éthiques dans les marchés publics, en se mobilisant pour un label social mondial, en amenant les habitants à devenir acteurs d'une consommation responsable. Longwy participe à un groupe de collectivités lorraines qui partagent des expériences, harmonisent les marchés publics pour un effet de levier sur les offres des entreprises (clauses sociales, environnementales, certifications, commerce équitable...) et tentent de pallier le risque de marchés infructueux.

## Dispositif emploi des grands chantiers

par Didier Migaud, Président  
de Grenoble Alpes Métropole

La réalisation des grands projets d'infrastructures inclut un volet emploi et économie solidaire, dont l'objectif est d'embaucher une personne en situation d'insertion par million d'€ de marché public. Cela concerne la troisième ligne de tramway, la construction du stade et celle de Minatec, pôle de nanotechnologies, soit 250 millions d'€ et donc 250 personnes à réinsérer. La Métro a mis pour cela en place une cellule emploi grands chantiers, intégrée dans les quartiers. 1000 personnes ont pris contact et 240 ont été recrutées, dont la moitié en CDI.

## Elaboration citoyenne d'un groupe scolaire et périscolaire durable,

par Béatrice Marre, Maire de Noailles

Dans une commune rurale de 3000 habitants, il est possible de pratiquer l'éco-citoyenneté pour l'élaboration de projets structurants. Association des utilisateurs - enseignants, personnels municipaux, parents d'élèves, acteurs du périscolaire- et

des citoyens, aux cotés des élus, à toutes les étapes de l'élaboration d'un projet de 6 millions d'€. Objectifs: créer un espace entièrement mixte, scolaire et périscolaire, réalisé aux normes HQE, inséré dans le tissu urbain par voies piétonnes. Les surcoûts d'investissement : 300 000€, pour les économies d'énergie -solaire, puits canadiens, toitures végétalisées, récupération des eaux pluviales-, et 150 000€, pour les liaisons douces, ont ainsi été acceptés socialement et financièrement par l'ensemble de la population.



# Territoires d'équilibre : Départements, Pays , Parcs Naturels Régionaux (PNR)

# Territoires d'équilibre : Départements, Pays , Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Malgré la concentration urbaine de sa population, la France reste l'un des pays d'Europe les plus riches en territoires agricoles, naturels, forestiers et marins entretenus, avec à la fois une haute biodiversité due à sa palette climatique et géographique, et une agriculture mixte, pour partie encore traditionnelle en polyculture-élevage extensive, mais majoritairement intensive pour les grosses exploitations d'élevage comme pour les grandes cultures, dont les performances sont trop souvent facteurs de dégradation des milieux.

Toutes les solidarités territoriales doivent s'exercer pour préserver notre patrimoine naturel, paysager et écologique, dont les citoyens sont les premiers bénéficiaires. Les conseils généraux sont en première ligne de ce combat, relayés par les nouvelles structures que sont les Pays et les PNR, exemples de cogestion réussie des contradictions propres au développement durable local soutenus par les Régions. Les Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes s'impliquent ainsi fortement pour permettre au Marais Poitevin de reconquérir le label PNR, afin qu'il bénéficie de l'accompagnement financier de l'Etat pour sa préservation et son développement raisonné.

Pour leur part, nombre de conseils généraux à direction socialiste se sont ainsi engagés dans une réorientation profon-

de des pratiques agricoles et rurales, tout en incitant à une meilleure valorisation économique des ressources locales par la création de filières et de biopôles d'activité.

Parallèlement, la vocation sociale et solidaire des départements les amène à mettre en place de nouvelles politiques de partage des ressources, de l'espace et des équipements, et à mobiliser et mutualiser les initiatives communales en faveur du développement durable.

## PRODUIRE SANS DÉTRUIRE

L'émergence de nouveaux consommateurs, mobilisés par le caractère équitable et écologique des produits et filières, la multiplication des crises de confiance (vache folle, grippe aviaire...) et les inquiétudes collectives face à la promotion des OGM, ont favorisé la prise de conscience des décideurs pour une production agro-alimentaire durable.



## Vers une agriculture durable

Grâce à des contrats individuels et des aides collectives, les conseils généraux socialistes et les PNR anticipent les réformes de la Politique Agricole Commune qui vont bouleverser les équilibres productivistes anciens. Ils accompagnent ainsi les agriculteurs vers de nouvelles pratiques moins polluantes et plus économes en ressources naturelles (eau, sol...) et de nouvelles productions tournées vers la qualité, la valorisation et les marchés de proximité.

### Soutien à l'agriculture durable

par Claudy Lebreton, Président  
du Conseil général des Côtes d'Armor

Afin de lutter pour la préservation des ressources et contre la dégradation du milieu naturel (notamment par les algues vertes), le Conseil général des Côtes d'Armor intervient pour aider à la réorientation des productions agricoles vers une agriculture durable, avec :

- les Contrats d'Agriculture Durable, aides directes aux agriculteurs et aides aux collectifs pour la pédagogie, le suivi et la communication autour des pratiques alternatives à l'agriculture intensive ;
- l'aide à l'acquisition de séchoirs à foin utilisant une énergie renouvelable (solaire ou bois), technique qui présente de nombreux avantages : accroissement de la part herbagère dans l'alimentation animale, meilleure qualité du fourrage, réduction des compléments alimentaires (soja, etc.) et moindre impact environnemental grâce au bois ou à l'énergie solaire ;
- l'aide aux agriculteurs en productions bio-

logiques pour des matériels de récolte, de conduite des cultures et de travail du sol. Une réflexion est également engagée sur la méthanisation et les biocarburants.

### Plan départemental pour l'eau

par Vincent Eblé, Président du Conseil  
général de Seine-et-Marne

Face à une forte menace de dégradation de la qualité des eaux souterraines due aux pratiques mal contrôlées d'agriculture intensive et à une sécheresse récurrente, la Seine et Marne subit depuis de nombreuses années des restrictions d'usage de l'eau. L'objet du plan départemental, mis en place par le Conseil général, est de permettre une transparence totale de l'information, avec une cartographie de la qualité de l'eau pour chaque commune, la diffusion de bonnes pratiques pour maîtriser sa consommation, et la mise en œuvre de programmes contractuels de cogestion de la ressource avec la Chambre d'agriculture, l'Association des maires et l'Agence de l'eau.

## Préserver la nature

La protection et la gestion du patrimoine naturel sont une responsabilité collective, nécessitant des efforts des citoyens pour limiter leur emprise foncière et leur prélèvement des ressources, des ruraux pour maîtriser l'impact de leurs activités de proximité, et des collectivités territoriales pour recenser, entretenir et gérer les espaces les plus sensibles.

Les collectivités socialistes sont notamment en pointe dans la préservation des espaces agricoles et naturels périurbains, avec des outils fonciers propres de préemption et de gestion (Agence des espaces

verts d'Ile de France) ou des démarches de cogestion (action de Grenoble Métropole avec l'Association pour le développement agricole du Y grenoblois, et la création du réseau "Terres en Ville").

## Plan départemental des Espaces naturels sensibles

par Michel Berson, Président  
du Conseil général de l'Essonne

Aux portes de l'agglomération parisienne, l'Essonne présente une diversité et une richesse naturelle exceptionnelles, qu'il appartient au département de préserver et promouvoir. Le Conseil général a mis en œuvre un plan départemental ambitieux pour acquérir, aménager, et gérer les espaces remarquables fragiles, selon 3 critères :

- leur richesse naturelle (floristique, faunistique, écologique et géologique) ;
- la qualité du cadre de vie (paysage naturel ou culturel, intérêt pédagogique) ;
- leur fragilité (proximité ou mauvaise maîtrise de l'urbanisation, présence de nuisances ou de pollutions).

Il a mis en place un Conservatoire départemental des espaces naturels sensibles (23 personnes) pour garder, animer, acquérir, et entretenir les sites, et notamment les deux fleurons du département : les marais de la basse vallée de l'Essonne (600 ha dont 250 ha déjà acquis, pour en faire le plus grand espace naturel protégé d'Ile de France) les buttes du Hurepoix, espace boisé et fossilifère, plus vaste forêt de vergers fossiles d'Europe. De nombreux autres sites sont également préservés ainsi que les forêts (23% du territoire, soit : 42000 Ha, dont 8000 publics), les espaces gérés par le PNR du Gâtinais, et les 30 parcs et domaines remarquables de l'Essonne ouverts au public (Chamarande, Courson, St Jean de Beauregard...).

## DES ESPACES SOLIDAIRES

**Face aux inégalités de ressources et d'équipements entre communes et entre espaces, le département a souvent vocation à mettre en œuvre des solidarités territoriales, qui bénéficient aux projets collectifs comme aux personnes. Cette volonté d'équilibre se traduit aussi, pour les conseils généraux socialistes, par le soutien financier et méthodologique aux initiatives locales de développement durable, et par des aides ciblées aux particuliers pour l'accès aux services d'environnement et de déplacement.**

## Appel à projets de développement durable

par Philippe Madrelle, Président  
du Conseil général de Gironde

Le Conseil général de la Gironde s'est engagé dans une politique contractuelle avec les collectivités locales sur la base d'indicateurs de développement durable. En 2005 il a organisé un appel à projets pour l'émergence d'agendas 21 locaux, et financé des postes de chargé de mission. 20 collectivités ont été lauréates, et 50% du territoire de la Gironde concernés par la démarche. De nombreuses actions ont déjà été engagées : promotion d'une filière végétale huile pure comme bio carburant, utilisation des rafles de raisin comme biomasse-énergie, observatoire de la parité.

Un conseil départemental des agendas 21 a été créé, qui mutualise les actions des collectivités et leur fait partager une démarche d'évaluation et de co-construction, avec l'appui méthodologique d'experts financés par le département.

## Plan de covoiturage départemental

par Pierre Maille, Président  
du Conseil général du Finistère

Cette initiative s'inscrit dans une réflexion globale sur les problèmes de déplacement et de mobilité des Finistériens dans le cadre de l'élaboration de l'agenda 21. L'objectif recherché est de favoriser les déplacements des Finistériens, dans un souci de développement durable et de multimodalité. Ce covoiturage facilite la mobilité de tous, réduit les nuisances et limite le budget déplacements des usagers. Le département a mis en place :

- un site Internet d'échange d'informations sur lequel les personnes s'identifient, adhèrent à une charte de bonne conduite et de responsabilités et déposent des propositions de trajets en termes d'offres et de demande, avec 800 circuits réguliers et plusieurs centaines de trajets occasionnels.

- des aires de stationnement signalées en bordure de voies express ou de gros carrefours, sécurisées et éclairées.

Le prochain objectif est de relier ces aires avec celles des cars départementaux, dont le réseau a été réorganisé, pour construire une véritable intermodalité.

## SE DÉVELOPPER AUTREMENT

**La recherche d'une croissance mondiale durable passe aussi par la réorientation des filières et des activités des bassins d'emploi locaux, dont départements et régions sont les premiers promoteurs. Il s'agit pour les départements et collectivités socialistes de créer les conditions**

**d'un équilibre entre renouvellement de l'emploi et préservation des ressources naturelles et des paysages, appuyé sur des partenariats économiques et la concertation publique.**

## Eco Industries et filières propres

Pour initier de nouveaux gisements d'emplois dans des activités soutenables, les conseils généraux socialistes misent sur les synergies entre recherche, ressources locales et développement des PME. Les projets de valorisation des productions agricoles visent le triptyque emploi/agriculture/environnement, et ceux orientés vers les industries ou le tertiaire, l'excellence environnementale ou la HQE.

## Pôle régional de Développement durable

par Didier Guillaume, Président  
du Conseil général de la Drôme

À Rovaltain, le Conseil général de la Drôme, la Région Rhône Alpes et la CCI de la Drôme créent le premier Pôle régional de développement durable "filières agriculture durable, bois, écoconstruction", certifié ISO 14001. Orienté vers la recherche, l'innovation, le transfert de technologies, le développement, et la formation, il se double d'un parc d'activités de découverte grand public liées aux cinq sens.

Cette démarche se fonde sur la spécificité de la Drôme, premier département d'agriculture biologique, et encourage notamment la transformation des produits naturels et bio (alimentaire, cosmétique...). Ce pôle est animé par un centre de ressources et de formation qui regroupe l'ensemble des compétences et expertises

indispensables aux entreprises concernées par les technologies vertes, comme celle du « CO2 supercritique », qui permet l'extraction de matières sans utilisation de solvants organiques, souvent nocifs.

## Opération

### “Je roule au Gazole-Colza”

par Vincent Eblé, Président du Conseil général de Seine-et-Marne

Le Conseil général a signé une convention d'expérimentation avec un transporteur autocariste, pour faire circuler ces véhicules au gazole-colza (carburant vert qui intègre 30% d'huile de colza). L'objectif est écologique et économique, car ce carburant moins coûteux génère des emplois agricoles et industriels.

L'économie de gaz à effet de serre attendue pour cette seule expérimentation est de 200 tonnes pour l'année, soit l'équivalent d'une journée de production de gaz à effet de serre sur l'ensemble du département, tous déplacements et tous véhicules confondus.

L'objectif de cette phase d'expérimentation est de diagnostiquer l'ensemble des éléments de surcoût que le département s'engagera à l'avenir à financer (adaptation des moteurs, nettoyage des cuves, réalisation d'une seconde cuve pour le carburant vert) pour des conventions avec d'autres opérateurs et une application aux véhicules du Conseil général.

## Tourisme durable

Si le tourisme durable est un vecteur innovant et efficace du co-développement Nord-Sud, il gagne aussi à être mis en œuvre sur le territoire européen, notamment dans les espaces naturels fragilisés par la pression touristique, la spéculation foncière et le retrait de l'agriculture : montagne et littoral. Les départements socialistes s'y sont engagés activement ; les Parcs Naturels Régionaux, territoires par excellence du développement durable, mais dont l'exemplarité dépend de la volonté écologique des élus locaux, témoignent aussi de vraies réussites grâce aux élus de gauche qui s'y mobilisent.

## Charte d'accueil partagé

par Jean-Louis Bianco, Président du conseil général des Alpes de Haute-Provence

La charte de l'accueil partagé s'inscrit dans le schéma départemental du tourisme et dans le projet d'agenda 21 des Alpes de Haute Provence, et vise à un développement touristique maîtrisé et durable, avec 3 objectifs : écologique et environnemental, économique, social et éthique. Elle comprend des contrats de filières de pleine nature qui préservent le patrimoine naturel et culturel, la valorisation du tourisme citoyen par une carte d'adhérent, un accueil des personnes à besoins spécifiques, objectif “vacances pour tous” avec une labellisation “tourisme et handicap”, plan de gestion des sites, campagnes de nettoyage par des bénévoles...

Sa gouvernance repose sur une large concertation, la mise en place d'indicateurs d'évaluation et une mobilisation de tous les acteurs locaux. Le département

vient de créer un pôle d'excellence en tourisme durable à Gréoux-les-Bains rassemblant université, centre de recherche, espace d'animation culturelle et observatoire.

## Consultation à domicile

### pour la révision de la charte,

par Jean-Louis Joseph, Président du PNR du Lubéron

La révision de la charte du PNR, étalée sur 3 ans, passe par de multiples concertations et par une évaluation complète. Les élus et agents du Parc du Lubéron ont souhaité organiser des rencontres au domicile des habitants, après annonce publique

faite à tous les ménages, autour des évolutions du territoire : métropolisation, fragilisation par le tourisme, spéculation foncière, devenir de l'agriculture... Chaque interlocuteur a ensuite disposé du compte rendu des entretiens et d'une grille d'évaluation des réponses à ses attentes. Parallèlement, une deuxième concertation plus classique a associé les partenaires politiques, administratifs, économiques, associatifs et experts pour d'autres ateliers thématiques. La charte a fait l'objet d'un avant-projet ouvert aux amendements de la population, et doit intégrer l'avis des personnes morales associées : Etat, Fédération nationale des PNR, CNPN, puis soumis à enquête publique par le Conseil régional PACA.

# Eco-Régions



# Eco-Régions

Né en 2004 lors des élections régionales qui ont vu le succès éclatant de la gauche dans 21 Régions, le concept d'Eco-Régions constitue la traduction politique de la volonté des régions socialistes de faire du développement durable un fil rouge de leur action économique, éducative, d'aménagement et de transport. Toutes ont lancé des agendas 21, et si certaines, comme Nord-Pas-de-Calais, PACA ou Ile de France, ont déjà des expériences réussies de réduction des nuisances, de dépollution des sites, de prévention des risques, de contractualisation de la gestion de l'eau ou de développement des énergies renouvelables, toutes fédèrent et encouragent les initiatives locales. Leur défi actuel est celui des contrats de projets Etat/Région, où le désengagement de l'Etat sur les programmes de transports en commun, de logement, d'équipements de protection de l'eau et des espaces naturels, risque de fragiliser l'ensemble des projets nationaux de développement durable par un report de charges sur les seules Régions.

## CRÉER LES CONDITIONS DE L'ECODÉVELOPPEMENT

Le développement des activités et des emplois, compétence revendiquée des régions, est la résultante d'un ensemble de politiques régionales sectorielles : formation initiale et professionnelle, aide à la recherche, soutien aux entre-

prises, gestion des transports, action foncière. L'éco-développement, s'il ne peut aujourd'hui s'imposer à toutes les filières, progresse au travers de programmes localisés mis en oeuvre par les régions (zones d'activités à haute qualité environnementale, pépinières d'entreprises spécialisées), l'aide à la certification ISO 14000, le transfert de technologies propres et économes ou la création d'activités industrielles à objet environnemental (dépollution, énergies, traitement de déchets complexes).

## Orienter la Recherche vers le développement durable

La définition de programmes de recherche appliquée répond souvent à une demande publique, que les Régions peuvent choisir de s'approprier par la mobilisation de moyens dédiés. Plusieurs d'entre elles



ont inscrit à leur programme de mandature des centres de compétences spécialisés, unissant recherche, écoles et entreprises autour de thématiques de développement durable. D'autres ont choisi de soutenir la constitution autonome de réseaux, qui bénéficient aujourd'hui du label de pôles de compétitivité.

## Pôle d'excellence pour l'efficacité énergétique

par Michel Sapin, Président  
de la Région Centre

La Région Centre a élaboré en 2003 sa charte régionale du développement durable. Qu'il s'agisse de construction de bâtiments, de formation professionnelle ou de développement ferroviaire, le développement durable est pris en compte dans ses trois dimensions : sociale, économique et environnementale. La Région Centre met en oeuvre de nombreuses mesures dans ce sens et crée un pôle européen d'excellence en matière d'efficacité énergétique, dont la vocation sera de fédérer et de soutenir les initiatives et les projets pour maîtriser et rationaliser les consommations d'énergie et promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables.

## Généraliser l'eco conception

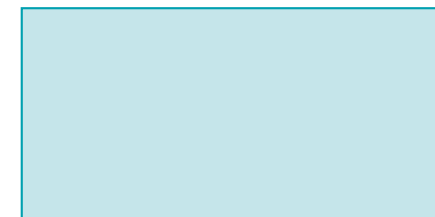
Si la mise en oeuvre de programmes d'habitat public durable relève des villes et agglomérations, ils ne sont souvent possibles que par la diffusion de techniques et le soutien des régions. C'est encore plus vrai pour les projets privés, qui doivent être impulsés et généralisés par des schémas d'orientation à long terme et des fonds d'accompagnement.

## Qualité environnementale dans les bâtiments

par Martin Malvy, Président  
de la Région Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées s'est lancée dans une politique large de Développement Durable – elle-même est d'ailleurs certifiée ISO 14001. À titre d'exemple, elle soutient les initiatives de construction et de réhabilitation de bâtiments visant une haute qualité environnementale en aidant financièrement et en assistant les maîtres d'ouvrage. La Région Midi-Pyrénées s'applique à elle-même ces principes : maîtrise des impacts sur l'environnement extérieur, création d'un environnement intérieur confortable et sain...

Après le lycée de Foix-Ferrière dans l'Ariège ouvert en 2002 et le lycée de l'aéronautique de Blagnac, la Région a inauguré en 2004 deux nouveaux établissements HQE à Caussade dans le Tarn-et-Garonne et à Fronton en Haute-Garonne. Cinq autres établissements actuellement en cours de construction ou de conception répondant aux mêmes exigences : le lycée agricole de Riscle qui sera ouvert dans le Gers à la rentrée, ceux de Tournefeuille, Pins-Justaret, Fonsorbes en Haute-Garonne et le grand lycée de l'automobile Galliéni détruit par l'explosion d'AZF, dont le chantier s'ouvrira dans quelques mois et auquel la Région consacrera 65 millions d'Euros.



## Urbanisme durable et EcoZAC

par Jean-Yves Le Drian, Président  
de la Région Bretagne,

Le Fonds d'aménagement urbain régional (Faur), rebaptisé Eco Faur, accompagne désormais des opérations d'aménagements exemplaires des communes et communautés de communes, pour promouvoir un urbanisme durable en Bretagne. En concertation avec les associations départementales des maires, la Région Bretagne lui a donné une nouvelle orientation : financer des opérations d'urbanisme exemplaires intégrant des préoccupations environnementales : maîtrise de l'énergie, haute qualité environnementale dans les bâtiments publics et le logement, économies d'eau, liaisons espaces urbanisés-espaces naturels, qualité de l'air, réduction du bruit. L'Eco Faur accompagne les espaces publics, les nouveaux quartiers ou zones d'habitat, les équipements ou bâtiments publics.

Pour réhabiliter l'environnement paysager, notamment le long des axes routiers, le Conseil régional a initié une opération pilote en partenariat avec l'Etat, les Départements bretons et la Chambre régionale de commerce et d'industrie : Bretagne Qualiparc, qui concerne aujourd'hui 200 sites en Bretagne. La réhabilitation de ces zones est centrée sur l'amélioration de la qualité paysagère, mais intègre aussi la gestion de l'eau, des déchets, du bruit, de la sécurité et la signalétique. C'est le premier projet mené en France à une échelle aussi large.

La dernière étape de cette démarche d'excellence environnementale pourrait être la création d'un label qui ferait jouer aux zones Qualiparc le rôle de "zones vitrines", pour sensibiliser collectivités et acteurs économiques. Dans le même

objectif, la Région Bretagne s'engage pour ses propres bâtiments, notamment les lycées, via la mise en oeuvre d'une charte de qualité élaborée en concertation avec la communauté scolaire, et d'un guide environnemental, qui s'impose aux programmateurs et aux concepteurs. Des indicateurs de DD ont été définis pour intégrer la dimension développement durable dans la conception, la construction et le fonctionnement de tous les lycées bretons.

## ORGANISER LA GESTION DES RESSOURCES

**La gestion des ressources naturelles (espaces naturels et agricoles, sol, eau, forêt, matériaux du sous-sol, biodiversité) et industrielles (énergie, déchets...) dépasse largement les découpages administratifs locaux pour s'envisager à un échelon régional, amenant la réalisation de schémas d'orientation et de gestion qui visent à être prescriptifs. Ils sont élaborés en cohérence avec les autres documents relevant des compétences des collectivités ou de l'Etat (Plans de déplacement urbain, Plan de protection de l'atmosphère..). Les régions socialistes, fortes de leur unité, travaillent ensemble pour en faire un enjeu national d'aménagement du territoire et un contre-projet en réseau pour les contrats Etat/Régions.**

## Aménager le territoire

Hors l'Île de France et la Corse, qui bénéficient de schémas directeurs à l'échelle de la Région, l'aménagement du territoire régional est souvent la résultante de multiples documents thématiques. Les

régions socialistes ont de fait su se saisir des démarches de développement durable et des agendas 21 pour élaborer des projections d'aménagement, de développement et de transport fondées sur des consultations publiques et des diagnostics partagés.

## Le Schéma directeur, un enjeu solidaire et durable

par Jean Paul Huchon, Président  
de la Région Ile de France

La révision du SDRIF, qui fera l'objet d'une vaste concertation (4,5 Millions de questionnaires envoyés aux franciliens), entend répondre à 7 défis :

- la densification de l'agglomération centrale, dans une démarche de qualité urbaine, limitant l'étalement urbain et le mitage des espaces ruraux, tout en redynamisant les pôles secondaires desservis en transports collectifs ;
- la résorption de la crise du logement, en articulant logement, desserte en transports et services urbains. Le SDRIF se propose d'accélérer la construction de logements, d'atteindre un taux d'habitat social de 30% ;
- le rééquilibrage Est/Ouest, pour réinjecter de l'emploi dans les sites moins favorisés, grâce à l'innovation ;
- la formation, l'enseignement supérieur et la recherche par des synergies entre établissements et entreprises ;
- l'amélioration de la mobilité et des transports : priorité aux rocades de transports en commun ;
- la préservation et la valorisation des espaces ouverts et des ressources naturelles, par des corridors biologiques, la constitution d'une ceinture verte et l'acquisition d'espaces agricoles et naturels périurbains ;

■ l'accès aux équipements et services publics : le rééquilibrage entre territoires et une accessibilité adaptée aux évolutions sociologiques et culturelles des franciliens.

S'inscrivant dans une démarche de développement durable, ce projet tient à trois exigences : sociale, environnementale et de développement économique, qui convergent vers la réduction des inégalités spatiales et territoriales et la réhabilitation de la ville. Il est réalisé en concertation avec les régions voisines, notamment pour les franges territoriales et les transports interrégionaux.

## Les comités de lignes : "aux usagers la parole !"

par Jacques AUXIETTE, Président  
de la Région des Pays de la Loire

Le transport collectif régional doit proposer aux différents publics un service public de qualité. Il doit pouvoir s'adapter aux évolutions de notre société, aux besoins de déplacement grandissant des usagers pour travailler, étudier, se rencontrer et se divertir. Sur l'exercice 2004/2005, le transport ferroviaire a ainsi connu une hausse spectaculaire en région : + 9 % pour la fréquentation des TER, et à titre d'exemple + 30 % entre Nantes et la Roche-sur-Yon et + 10 % entre Angers et Nantes. Notre ambition est de prendre en compte ce « réflexe transports collectifs », de l'accompagner et le développer pour rendre notre réseau régional proche des attentes des voyageurs.

A ce titre, les comités de lignes sont un véritable outil de concertation et un moyen d'amélioration du service public de transport régional. Avec les autorités organisatrices de transports, les opérateurs ferroviaires, les transporteurs des lignes rou-

tières régionales, les élus locaux, les organisations syndicales et les représentants des usagers, la Région conduit une démarche originale et appréciée.

Les comités de lignes sont de vrais espaces de démocratie participative. En 2006, la Région comptabilise 8 comités de lignes et leur montée en puissance se poursuivra avec l'installation de trois nouvelles instances en 2007. Leur mission est claire : débattre de la situation du service actuel des lignes concernées (fonctionnement, horaires, dessertes, matériel, accessibilité...), proposer avec les partenaires des solutions pertinentes, et évaluer l'amélioration de la qualité des lignes et du service rendu grâce à ceux qui "pratiquent" le transport régional. Ainsi, la Région des Pays de la Loire entend amplifier cette action de proximité et d'écoute pour conforter et développer toujours plus l'offre de transport.



## Préserver l'eau

L'eau est sans doute la ressource la plus complexe à gérer, puisqu'elle suppose la maîtrise de l'ensemble du cycle, des eaux souterraines aux eaux usées, et l'incitation efficace auprès des industriels et des agriculteurs à prévenir les pollutions pour limiter les charges de traitement supportées par les usagers domestiques, via les collectivités. Les régions socialistes, et notamment la Bretagne, qui en a revendiqué la compétence au titre de l'expérimentation prévue par les lois de décentralisation, sont très engagées dans des programmes contractuels avec les communes, les associations et les acteurs économiques.

### Récupérer les eaux pluviales

par Ségolène Royal, Présidente de la Région Poitou-Charentes

La disponibilité de la ressource eau en Poitou-Charentes est réduite du fait de la pollution chronique des eaux souterraines et de prélèvements excessifs. Pour tous, économiser l'eau potable c'est veiller à l'absence de fuites, s'équiper en matériels économiseurs, et adopter les bons réflexes qui évitent les gaspillages.

La Région Poitou-Charentes a pris des initiatives s'inscrivant dans un programme en faveur de l'habitat durable :

- pour les particuliers : opération "10000 tonnes récupérateurs d'eau de pluie" ; aide à l'achat de réservoirs et de leurs accessoires d'une capacité égale ou supérieure à 1000 litres ; opération "200 premiers kits eaux pluviales" : aide à l'installation d'une cuve de 2500 à 10000 litres et d'une pompe de reprise permettant également l'alimentation des WC ou d'un lave-linge ;

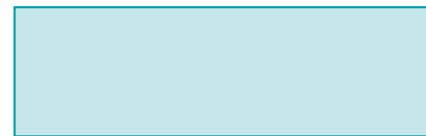
- équipement des lycées avec notamment récupération d'eaux pluviales pour utilisation intérieure ou pour l'arrosage, recours à des végétaux ne nécessitant pas ou peu d'eau et à des appareils économes (limiteurs de débit, réducteurs de pression, temporisateurs...), développement de la télégestion, chasse aux fuites, gestion des eaux pluviales (toitures végétalisées, séparateurs à hydrocarbures). L'objectif est de réduire la consommation annuelle de 12 m<sup>3</sup> par élève à 9m<sup>3</sup> d'ici à la fin 2007.

### Consultation publique sur la gestion de l'eau

par Alain Rousset, Président de la Région Aquitaine

L'Aquitaine connaît de fortes tensions sur la ressource, mobilisée par des acteurs économiques aux besoins contrastés qui créent parfois des conflits d'usage. La Région a ouvert une consultation d'ampleur, par Internet, sur la gestion de l'eau. Citoyens et professionnels (entreprises, agriculteurs, chercheurs...) sont appelés à s'exprimer, à faire des propositions et à faire part de leurs expériences en matière de préservation de la ressource et de gestion rationnelle.

Cette consultation s'intègre dans la démarche "Evaluation et prospective pour une gestion de l'eau en Aquitaine" dont le bilan sera diffusé publiquement au cours d'un deuxième séminaire où l'ensemble des acteurs sont invités. Une charte ou un livre bleu seront alors rédigés afin de fixer les grands objectifs à mettre en œuvre.



## Protection et renaissance de la Bièvre

par Jean-Paul Huchon, Président de la région Ile de France, Jean-Jacques Bridey, Président du Syndicat mixte de la Bièvre et Bertrand Delanoë, Maire de Paris

La renaissance de la Bièvre est un projet à long terme qui fascine et mobilise élus et collectifs associatifs. Rivière à l'air libre en milieu rural puis enterrée en zone urbaine, elle traverse 5 départements et 53 communes en Île-de-France pour se jeter dans la Seine, mêlée aux collecteurs d'eaux usées.

Polluée pendant cinq siècles par manufactures et artisans, puis réprouvée pour raison d'hygiène par les riverains, elle fut en effet couverte entre 1850 et 1950 et mise à l'égout dans le Val de Marne et Paris. Dans le cadre de son dispositif, "rivière vivante" la Région finance le suivi de la qualité des eaux et du milieu nature, ainsi que le traitement des eaux usées et de dépollution. Il sera également construit des digues protectrices contre les inondations d'orage qui saturent les réseaux et font remonter les eaux.

Le syndicat mixte de la Bièvre, qui unit collectivités riveraines, associations et institutions, lance pour sa part un Schéma d'Aménagement des Eaux et des études de réouverture de la Bièvre à l'air libre. La communauté d'agglomération du Val de Bièvre a déjà réouvert une portion de rivière à Fresnes, et continuera à le faire au fur et à mesure de la déconnexion des branchements d'égouts et des travaux de restitution des volumes dérivés en égouts, menés par le SIAAP et par Paris.

Enfin, Paris, en aval, a programmé la réouverture de la rivière par étapes, dès que la qualité de l'eau le permettra. Dans cette

attente, elle réalise un parcours symbolique mené en concertation avec les associations et les conseils de quartiers du 13ème et 5ème arrondissement, pour préserver la mémoire et le tracé de la rivière Bièvre.

## Partager l'énergie

Comme toutes les collectivités de gauche, les Régions socialistes ont fait de la maîtrise de l'énergie une priorité de leurs politiques avec comme modalités préférentielles le financements de projets publics, fondés sur des critères de performance (modulation des aides en fonction de la tonne équivalent pétrole économisée en Ile de France) et des aides aux particuliers pour la mise en place de systèmes d'énergie renouvelables (chauffe-eau solaires en Poitou-Charentes). Quelques régions ont investi dans la création de filières énergétiques (bois énergie en Franche Comté) ou d'équipements lourds (biocarburants en Pays de Loire).

### Prêt à taux zéro pour l'isolation thermique

par Daniel Percheron, Président  
de la Région Nord-Pas-de-Calais

Dans le cadre de son Plan climat régional, la Région a lancé le programme Isolto, premier prêt à taux zéro pour tous travaux d'isolation de toiture dans les habitations antérieures à 1982. Cette action permet à la fois de réduire les dépenses énergétiques, d'améliorer le confort de vie des habitants et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Les travaux d'isolation permettent en outre de créer des emplois (300 à 600), et aident plus particulièrement les personnes à revenus modestes

occupant du logement ancien. Ce prêt comprend un plafond à 4000 euros, voire 6000 euros si les habitants utilisent des éco-matériaux, et les travaux bénéficient d'un crédit d'impôt de 25%.

## GÉRER LES RISQUES, RÉPARER LES SITES

**Le récent transfert des responsabilités d'information, de prévention et de gestion des risques naturels et industriels sur les communes a accru le besoin de solidarités territoriales entre collectivités. L'exigence citoyenne de transparence et d'expertise a mobilisé également les régions, qui sont souvent décidées à assumer un soutien aux populations victimes, comme en PACA où les risques d'incendie, d'inondation et d'incident industriel mobilisent les "cellules risques" de la Région. Parallèlement, les régions désindustrialisées comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Lorraine s'investissent fortement dans la gestion des risques de long terme, jusqu'à la mise en œuvre de politiques de réparation écologique à grande échelle.**

### Aides régionales à l'environnement

par Alain le Vern, Président  
de la Région Haute-Normandie

La prise en compte des risques industriels et des impacts environnementaux est un axe d'intervention de la Région, au vu du nombre important de sites classés SEVESO. La Région soutient les entreprises qui

réalisent des diagnostics environnementaux ou des investissements ayant un fort impact environnemental et un caractère environnemental exemplaire. Elle intervient à hauteur de 50% pour un diagnostic standard et 80% pour un diagnostic court, et à hauteur de 15% des investissements pour le dépassement des normes ou les opérations exemplaires en faveur de la qualité de l'air, la gestion des déchets, les économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables et pour la maîtrise des risques.

### Réhabilitation des friches et sites pollués

par Daniel Percheron, Président  
de la Région Nord-pas-de-Calais

La Région Nord-Pas-de-Calais est engagée dans le développement durable depuis de nombreuses années. Depuis 2000, après plusieurs projets et opérations réussis, la Région s'est dotée d'une stratégie de développement durable qui touche à l'ensemble de son action, et a été la première Région dotée d'un Agenda 21. La gestion des friches industrielles est un problème majeur en Nord-Pas-de-Calais, la pollution des sols pouvant entraîner des pollutions ponctuelles de nappes ou le gel d'importantes surfaces foncières, qu'il n'est possible de réutiliser qu'après de longs et coûteux travaux de dépollution ou de réhabilitation. Face à l'ampleur du problème, ont été créés un établissement public foncier, présidé par le conseil régional et, un pôle de compétence "Sites et sédiments pollués" qui vise à proposer des solutions adaptées et innovantes. Un centre de recherche spécialisé, le Centre national de recherche sur les sites et sols pollués (CNRSSP), basé à Douai, a également été mis en place. Depuis sa création,

l'EPF du Nord Pas de Calais a traité, par démolition et re végétalisation, 4500 ha de grandes friches périurbaines et surtout minières, pour 120 millions d'€ de travaux (hors dépollution).

Ces sites revitalisés sont visitables lors de l'organisation des "itinéraires régionaux du développement durable" pour faire découvrir des réalisations exemplaires (réseau de chaleur urbain, ressourcerie, plan de déplacements urbains, opérations haute qualité environnementale, valorisation en biogaz des déchets...) mais aussi pour débattre et échanger autour de ces expériences.

### Gestion des déchets en milieu contraint

par Victorin Lurel, président  
de la Région Guadeloupe

La Guadeloupe, dans toutes ses composantes, est confrontée à la saturation des possibilités d'accueil et de traitement des déchets solides (ménagers et industriels) et liquides (eaux usées et pluviales). Les stations d'épuration sont au maximum de leur capacité. Les 21 décharges de Guadeloupe sont saturées. Quant aux déchets solides industriels, 40% sont exportés vers la métropole dans des centres d'élimination agréés, 50% sont stockés sur place dans l'attente d'une solution d'élimination satisfaisante et 10% éliminés localement.

La Région Guadeloupe met en place un schéma volontariste pour :

- le développement des réseaux d'assainissement ;
- l'organisation des filières de traitement et d'élimination des déchets de toute nature ;
- la fermeture et la réhabilitation des décharges sauvages, la valorisation des

déchets par le réemploi, le recyclage, le compostage et la production d'énergie, et l'usage des centres de stockage pour les seuls déchets ultimes ;

■ l'organisation d'une filière locale de collecte et traitement des déchets de l'automobile, des solvants et peintures, des hydrocarbures et des déchets de laboratoire ;

■ la création d'une unité régionale de tri, conditionnement et traitement des déchets de chantiers de construction ;

■ l'élimination des déchets des équipements électriques et électroniques.



# Solidarités territoriales

# Solidarités territoriales

**Au-delà des nécessaires synergies entre collectivités sur un même territoire, notamment entre les différents agendas 21, et entre territoires limitrophes, y compris en termes transfrontaliers, la solidarité territoriale s'exprime à travers les coopérations décentralisées de toutes sortes. Nord-Sud, pour des actions de co-développement menées en relation avec les associations de migrants, avec les collectivités des nouveaux membres de l'Union européenne pour les accompagner vers une vraie réglementation environnementale, ou avec celles d'Asie pour aider à la prise de conscience écologique des décideurs. Toutes les collectivités socialistes sont impliquées dans ces coopérations, menées avec respect et souci de valorisation des savoirs-faire des pouvoirs publics locaux partenaires.**

## COOPÉRER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Les collectivités de gauche renouvellent les jumelages traditionnels pour inventer de nouvelles formes de coopération, dont le développement durable est un fil directeur. Loin de rester dans le transfert de techniques, souvent peu adaptées, elles partagent avec leurs homologues des méthodes de concertation publique et d'évaluation des projets, et mènent de front les programmes de développement et leur promotion auprès des habitants.**

**Les réseaux de villes nationaux et internationaux (Cités Unies de France, Association des maires des Grandes villes de France, Cités et Gouvernements locaux Unis,...) jouent un rôle majeur dans la création de partenariats et la mise ne place de programmes de solidarité où les villes socialistes sont en tête, comme au 4e forum mondial de l'eau de Mexico.**

### Coopération décentralisée entre villes durables

par Gérard Collomb, Maire de Lyon

Lyon est la seule ville européenne à faire partie du réseau de villes asiatiques CITY-NET. Dans ce contexte, Le Grand Lyon s'est associé pour deux ans avec quatre autres

partenaires au travers d'un projet européen "PRO ACT : Pour un développement urbain durable" qui vise à favoriser les échanges entre villes européennes et villes asiatiques pour la planification environnementale : gestion de l'eau, assainissement, gestion des déchets solides et urbains : transports et infrastructures. Il s'agit d'aider ces pays à forte croissance à intégrer des critères environnementaux dans leurs projets.

Cette opération permet en outre de favoriser les échanges économiques avec l'Asie et de dialoguer entre villes et bailleurs de fonds internationaux.

### La charte Loire-Niger

par Michel Sapin, Président de la Région Centre et Jacques Auxiette, Président de la Région Pays de Loire

Le point commun entre le Niger au Mali et la Loire en France est la volonté de faire du fleuve le moteur de développement durable des régions qu'il traverse. Pilotée par la Mission "Val de Loire, Patrimoine mondial de l'Unesco", et appuyée sur un jumelage de trente ans entre Angers et Bamako, la charte Loire Niger, signée entre les régions Centre et Pays de Loire et l'association des maires du Mali a 4 objectifs communs

- environnement : désensablement, aménagement des berges, lutte contre les pollutions agricoles et industrielles, préservation de la ressource
- sauvegarde patrimoniale et culturelle des sites et des paysages
- développement économique, agricole et touristique
- formation des élus locaux et de techniciens, échanges de savoirs.

### La charte de coopération décentralisée pour

### le développement durable

par Charles Josselin, Président de Cités Unies France et Louis le Pensec, Président de l'AFFCRE

En 2003, Cités Unies France, l'A.F.C.C.R.E. et le Comité 21 ont élaboré la première charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, signée par près de 50 collectivités françaises. Un groupe de travail s'est constitué entre collectivités, pour mettre au point des outils méthodologiques adaptés aux situations et aux pays concernés. Cette charte comprend un volet dédié à chaque dimension économique, environnementale et sociale. Elle vise à :

- affirmer une éthique et donner du sens aux actions de coopération décentralisée en les inscrivant dans une logique de développement durable, pérennes et autonomes.
- conceptualiser une méthodologie pour garantir la cohérence des actions avec les orientations des collectivités françaises sur leur territoire



## FONDS D'ACCÈS AUX SOINS, À L'EAU ET À L'ALIMENTATION

Les collectivités locales veulent être reconnues comme des acteurs majeurs de l'aide au développement, aux côtés des organisations internationales, des pays, des ONG et des entreprises. Les villes et régions socialistes revendiquent en particulier l'action en matière de services publics d'environnement, qui relèvent souvent du niveau local, et la capacité de mobiliser l'expertise de leurs agents plutôt que de dépendre de celles des entreprises. Elles mettent en place des dispositifs solidaires, via des fonds dédiés ou des appels à projets, avec une ambition de transparence et d'éthique.

### Les fonds de solidarité pour les objectifs du millénaire

par Bertrand Delanoë, Maire de Paris

Afin de contribuer aux objectifs du Millénaire, définis par les Nations Unies pour l'accès des populations défavorisées, aux soins, à l'eau et à l'alimentation la Ville de Paris a créé deux fonds de solidarité internationale :

- un fonds SIDA, doté de près de 2 Millions d'euros, pour soutenir les projets d'aide médicale, de prévention, d'accompagnement de malades et d'éducation,
- un fonds Eau et Assainissement financé par la facture d'eau, ouvert jusqu'à 2,3 millions d'euros à des projets de coopération décentralisée, d'aide d'urgence et de

réalisation d'équipements par des ONG, associations de migrants. Ce dispositif, qui comporte en particulier un appel à projets assis sur une charte éthique, un comité d'engagement pluraliste et une évaluation technique des projets, fait l'objet d'une restitution annuelle aux usagers et aux citoyens sur le bon usage des fonds

## Conclusion : Des réussites locales au projet national

En 2006, les socialistes ne sont pas en responsabilité au plan national, et les programmes nationaux français de développement durable s'en ressentent. Mais, depuis 2002, après trois échéances électorales locales gagnées, ils président et animent de nombreuses collectivités, qui se trouvent à la pointe du combat pour le développement durable. Pour eux, comme pour leurs administrés, il ne s'agit pas d'un concept mais d'une conviction forte, d'un engagement au quotidien, de politiques fondatrices et dotées de moyens, et donc de réalisations concrètes et mesurables.

Notre Projet socialiste pour la France, nourri de ces expériences et de beaucoup d'autres, a inscrit le développement durable parmi ses objectifs prioritaires, avec des engagements forts en matière de réorientation de la croissance, de nouvelle politique énergétique pour combattre le changement climatique, de lutte contre les inégalités environnementales.

A nous de valoriser ces exemples pour donner à voir, pour témoigner de notre implication et de notre volonté de transformer les politiques nationales et européennes, et gagner ainsi, lors des échéances électorales nationales de 2007, la confiance des français pour un projet national qu'ils connaissent et apprécient dans leur commune, leur ville, leur quartier, leur département, leur région.

# Index des collectivités citées

Communauté Fos Ouest Provence	p.19	Ville de Paris	p.12, 13, 37
Commune de Noailles	p.22	Villes de Villeneuve d'Ascq	p.18
Conseil général des Alpes de Haute Provence	p.28	ADAYG 38	p.26
Conseil général des Côtes d'Armor	p.25	AEV Ile de France	p.25
Conseil général de la Drôme	p.27	AFFCRE	p.43
Conseil général de l'Essonne	p.26	AMGVF	p.42
Conseil général du Finistère	p.27	Cités Unies France	p.42, 43
Conseil général de Gironde	p.26	Syndicat Mixte de la Bièvre	p.37
Conseil général de Seine et Marne	p.25, 28	SYCTOM de Paris	p.16
Conseil régional d'Aquitaine	p.37	Terres en Ville	p.26
Conseil régional de Bretagne	p.34		
Conseil régional du Centre	p.33, 43		
Conseil régional de Franche Comté	p.38		
Conseil régional de Guadeloupe	p.39		
Conseil régional d'Ile de France	p.35, 37		
Conseil régional Haute-Normandie	p.38		
Conseil régional Midi-Pyrénées	p.33		
Conseil régional Nord-Pas-de-Calais	p.38, 39		
Conseil régional des Pays de la Loire	p.35		
Conseil régional Poitou-Charentes	p.36		
Grand Dijon	p.20		
Grand Lyon & ville de Lyon	p.10, 11, 16, 39		
Grenoble Alpes Métropole	p.15, 21		
Lille Métropole	p.18		
Nantes Métropole	p.10, 20		
Parc Naturel du Lubéron	p.29		
Rennes Métropole & ville de Rennes	p.14, 17		
Ville d'Angers	p.21		
Ville de Besançon	p.15		
Ville de Château-Thierry	p.18		
Ville de Clermont-Ferrand	p.14		
Ville de Grenoble	p.9		
Ville d'Illkirch-Graffenstaden	p.14		
Ville de La Rochelle	p.12		
Ville de Longwy	p.21		
Ville de Mulhouse	p.11		

# Annexe

## Autres collectivités socialistes impliquées dans des démarches de développement durable

Les contraintes propres à cet ouvrage ont contraint à limiter le nombre d'exemples de démarches locales détaillées. Bien évidemment, de nombreuses autres collectivités socialistes se sont engagées dans des politiques écologiques remarquables qui méritent d'être diffusées, en particulier les agendas 21, schémas de développement durable, chartes d'environnement des communes, départements et régions, et notamment :

Communauté urbaine de Dunkerque	Ville de Tours
Communauté urbaine du Mans	Conseil général de l'Aude
Ville d'Auxerre	Conseil général de Haute Saône
Ville de Bron	Conseil général de l'Hérault
Ville de Chelles	Conseil général de l'Isère
Ville de Créteil	Conseil général du Nord
Ville de Fécamp	Conseil général de l'Oise
Ville de Fresnes	Conseil général des Pyrénées Orientales
Ville de Loos en Gohelle	Conseil régional d'Auvergne
Ville de Lorient	Conseil régional de Champagne-Ardenne
Ville de Petit Couronne	Conseil régional PACA
Ville de Poitiers	Conseil régional Rhône-Alpes
Ville de Rilleux la Pape	

Merci de nous signaler vos initiatives de développement durable afin de les mettre à la disposition d'autres collectivités socialistes. Envoyez tous les éléments nécessaires (textes, photos, documentation...) à l'adresse :

[environnement@parti-socialiste.fr](mailto:environnement@parti-socialiste.fr), ou par courrier  
au Parti socialiste – secteur environnement–développement durable – 10 rue de Solferino – 75333 Paris cedex 07.

Un espace spécifique sera consacré à la mise en ligne de l'ensemble des contributions sur le site :  
<http://www.environnement.parti-socialiste.fr>.

## **PARTI SOCIALISTE**

10, rue de Solferino • 75 333 Paris cedex 07



*Secrétariat national à l'environnement et au développement durable,*

**10 rue de Solferino, 75007 PARIS**

tel. : 01 45 56 79 17 Fax : 01 45 56 78 00 email : [environnement@parti-socialiste.fr](mailto:environnement@parti-socialiste.fr)

Internet : [www.parti-socialiste.fr](http://www.parti-socialiste.fr)